

Rétro 2022 dans la Manche. Ce jambon fumé qui ne demandait rien à personne

La tradition de l'abattage à domicile pour faire son jambon fumé s'est éteinte en 2022 dans la Manche, normes européennes obligent. Une affaire moins anodine qu'elle en a l'air.



La fumaison des jambons n'est pas morte. Mais l'abattage familial est prohibé.

Bon d'accord, si l'on compare avec la guerre en Ukraine ou le changement climatique, il n'y a pas photo ni mort d'homme et l'interdiction n'émouvra pas outre mesure les végétariens. Mais cette affaire de jambons fumés en dit long sur notre système administratif.

Le jambon fumé à la manchoise, c'était une tradition d'élever et de tuer à la maison, comme cela se pratiquait depuis des décennies. Une tradition tellement vive qu'une demi-douzaine de petites entreprises avaient prospéré sur le marché du façonnage dans le centre-Manche.

Passer par l'abattoir

La nouvelle est arrivée sans prévenir à l'automne 2021, par le bouche-à-oreille : « le jambon à fumer, c'est terminé le 1^{er} janvier 2022 ». Sans trop y prêter attention au début, il faut le reconnaître. Mais au fil des semaines, la perspective commence à agacer. On tente le coup auprès de l'un des professionnels de la fumaison. « **Ce n'est pas que je ne veux pas, mais c'est délicat** », répond-il en substance.

Il faudra trouver un médiateur, ce sera Jean-Philippe Normand, de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises). Ce dernier résume le scénario : le passage des services vétérinaires dans les entreprises, le délai accordé (une grosse année) pour mettre fin au système... À charge aux professionnels d'expliquer aux clients qu'il faut désormais passer par le cachet de l'abattoir pour fumer un jambon.

Une tolérance un peu honteuse

L'interdiction n'a pas fait l'objet d'arrêté préfectoral, ni de communication dans la presse ou sur les réseaux sociaux, car c'était un peu honteux : l'administration a mis fin à une tolérance, l'abattage à domicile étant théoriquement interdit en Europe depuis... 2004. Certes, les arguments de la préfecture étaient recevables d'un point de vue légal, mais on devine le réflexe du parapluie dans les bureaux.

En d'autres temps, ce revirement aurait valu une jacquerie. « **C'était un truc qui ne faisait de mal à personne et qui ne demandait rien à personne** », peste un nostalgique. La cochonnaille du samedi soir y survivra peut-être, mais dans l'illégalité. « **Certaines entreprises avaient fait du stock en prévision de l'interdiction. Mais il y a un trou dans le chiffre d'affaires**, observe Jean-Philippe Normand, douze mois après l'interdiction. **Le trou reste le trou. Il faut deux secondes pour casser et une éternité pour reconstruire.** »

Mon jambon fumé est devenu le jambon fumé. Les normes ont gagné, tout est d'équerre dans la réglementation.